

Avec le soutien de



**GROUPE
ENFANCE**

TABLE RONDE

**Approche basée sur les droits de l'enfant :
comment l'opérationnaliser dans des projets d'aide
à la solidarité internationale et au développement ?**

Louise Turret,
animatrice

+ GROUPE
ENFANCE

PROGRAMME

+ Introduction	30'
+ Atelier	90'
<i>Pause</i>	15'
+ Restitution	40'
+ Conclusion	15'

Avec le soutien de



TABLE RONDE

**Approche basée sur les droits de l'enfant :
comment l'opérationnaliser dans des projets d'aide
à la solidarité internationale et au développement ?**

Approche basée sur les DROITS DE L'ENFANT



COMMENT **L'OPÉRATIONNALISER**
DANS DES PROJETS D'AIDE À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET
AU DÉVELOPPEMENT ?



Hervé Laud,
SOS Villages d'Enfants

+ GROUPE
ENFANCE

Le Groupe Enfance rassemble aujourd'hui 18 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international.



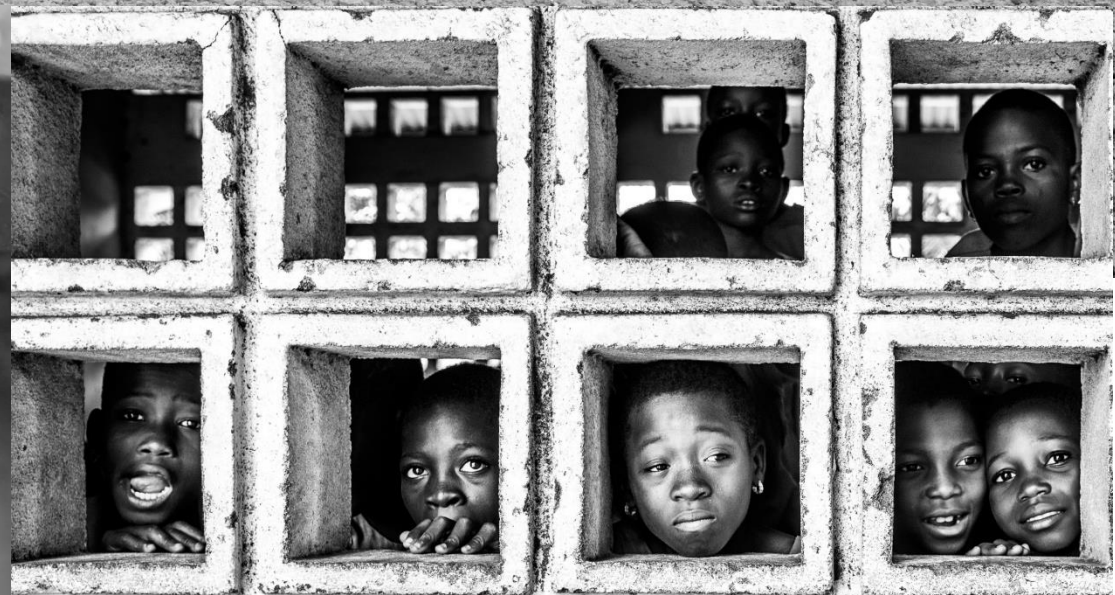
Présentation de l'approche basée sur les droits de l'enfant (ABDE)

- + **1 enfant sur 6** vit dans l'extrême pauvreté
- + **1 enfant sur 4** vit dans un pays en conflit ou ravagé par des bouleversements majeurs
- + **12 millions de filles** sont mariées chaque année dans le monde

Un programme qui respecte une ABDE se concentre sur la réalisation des droits de l'enfant et sur l'application des 4 grands principes directeurs de la CIDE



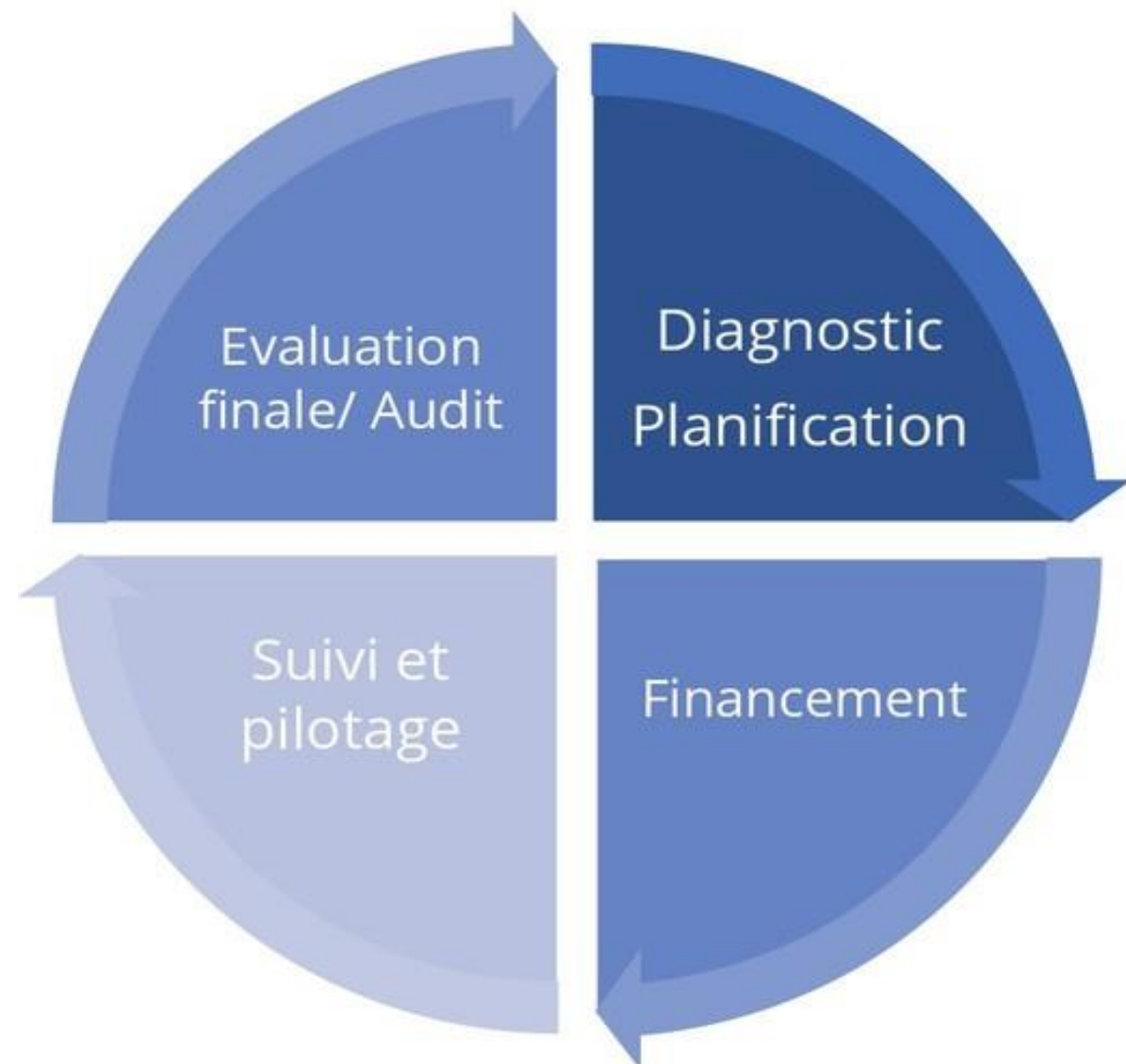
Nadia BEDDIAR,
En sa qualité de grand témoin



**GROUPE
ENFANCE**

ATELIER 1

Comment intégrer l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet grâce à la checklist ?



- + Un changement de paradigme nécessaire: l'ABDE implique une **évolution des pratiques de conception et de conduite des projets** de solidarité internationale
- + L'ABDE aspire à **agir sur les causes profondes** des violations des droits. Les **principes fondamentaux de la CIDE** doivent guider chaque étape du **cycle de programmation des projets**.
- + Au sein du Groupe Enfance, un groupe de travail a réfléchi à des **critères de qualité** en matière d'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets de développement. Ils sont réunis sous forme de **Check-list**.

ATELIER 1

Comment intégrer l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet grâce à la checklist ?

Utilisez ce lien hypertexte:

<https://qruiz.net/Q/?rFkGxm>

Ou utilisez ce QR code:







ATELIER 1

Comment intégrer l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet grâce à la checklist ?

Check-list - Approche basée sur les droits de l'enfant (ABDE)

Développement de cet outil :

- + **Groupe de Travail du GE** : réflexion sur les critères d'intégration de l'ABDE dans les projets de développement ou d'action humanitaire
- + **Echanges sur les pratiques opérationnelles des ONG membres** (y compris des équipes terrain)
- + **Travaux existants** en lien avec le sujet (voir bibliographie)
- + **Consultations externes** (experts, acteurs de la solidarité internationale, etc.)

Cette check-list, qui suit LES ÉTAPES DU CYCLE DE PROJET, de l'analyse de situation jusqu'à la capitalisation, et qui intègre un préalable organisationnel, n'est pas nécessairement exhaustive. Elle peut être utilisée comme une aide pour interroger des pratiques. De même, LES SOUS-QUESTIONS sont des points de vigilance permettant d'aider à qualifier son NIVEAU DE RÉALISATION.

ÉTAPE DU CYCLE DU PROJET

ANGLE D'APPROCHE

CRITÈRE

SOUS-QUESTION

NIVEAU DE RÉALISATION

ANNOTATIONS PERSONNELLES

Le NIVEAU DE RÉALISATION peut être entendu comme suit :

A	B	C	D
OUI, totalement	OUI en partie	OUI, mais insuffisamment	NON, pas du tout
Transformateur, en faveur de la réalisation et de la promotion des droits de l'enfant.	Positif, en faveur de la réalisation des droits de l'enfant.	Neutre, pas d'impact sur les droits de l'enfant.	Potentiellement nuisible pour les droits des enfants.

Exemple d'attribution de niveau de réalisation au critère :

L'organisation forme régulièrement ses salarié.e.s et les parties prenantes du projet à l'approche basée sur les droits de l'enfant.

- A L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche et de séances de recyclage.
- B L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche mais pas de recyclage systématique.
- C Uniquement certains services reçoivent une formation (équipe programme par exemple) et certains n'ont pas pu la recevoir.
- D Pas de formation.

Télécharger la Check-list

www.groupe-enfance.org/check-list

ATELIER 1

Comment intégrer l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet grâce à la checklist ?

Il s'agit d'un outil opérationnel qui :

- + Vise à **accompagner les professionnel·le·s** des droits de l'enfant ou autres (OSC, PTF, acteurs étatiques, secteur privé, etc.) **vers une meilleure prise en compte de cette approche.**
- + Aux différentes **étapes** du cycle de projet
- + Plusieurs **niveaux d'utilisation** : concevoir une intervention, suivre, évaluer, etc.
- + **34 critères non exhaustifs**



L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

L'approche basée sur les droits est fondée sur les normes internationales des droits humains.

L'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits de l'enfant de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ce cadre conceptuel est notamment basé sur la Convention relative aux droits de l'enfant¹, premier instrument juridique international contraignant qui reconnaît explicitement les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels).

Il vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits et incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les «laissé-e-s pour compte» et les plus vulnérables afin de transformer nos sociétés pour un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Les enfants, détenteurs de droits spécifiques et requérant une protection adaptée, sont un public prioritaire de l'approche par les droits. En vertu de cette approche, les projets mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation et l'effectivité des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes, ainsi que les quatre principes directeurs de la CIDE : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation.



Schéma décrivant la relation entre l'acteur responsable et le détenteur de droits.²

Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement, et doivent être soutenus pour les revendiquer.



Schéma faisant apparaître les différents acteurs responsables et à vis des enfants et la responsabilité de l'État, en tant que détenteur d'obligations, se positionne à l'extérieur de ces niveaux.³

Les débiteurs d'obligation (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits et en mettant en place des mécanismes de recours. En plus de leur caractère essentiel pour l'enfant, la mise en œuvre des droits de l'enfant sur les plans stratégique et programmatique est essentielle pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 et procure un impact auprès des populations et un retour social sur investissement élevé⁴.

¹ Les droits dans la programmation, Save the Children, Septembre 2006, page 40.
² Le Programme sur les Droits de l'Enfant, Comment appliquer des approches basées sur les droits dans la programmation, Save the Children, Septembre 2006, page 41.
³ Les droits dans la programmation, Save the Children, Septembre 2006, page 40.
⁴ Voir l'infographie page 13.

Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet



Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet

Le NIVEAU DE RÉALISATION peut être entendu comme suit :

A

OUI, totalement

Transformateur, en faveur de la réalisation et de la promotion des droits de l'enfant.

B

OUI en partie

Positif, en faveur de la réalisation des droits de l'enfant.

C

OUI, mais insuffisamment

Neutre, pas d'impact sur les droits de l'enfant.

D

NON, pas du tout

Potentiellement nuisible pour les droits des enfants.

Exemple d'attribution de niveau de réalisation au critère :

L'organisation forme régulièrement ses salarié.e.s et les parties prenantes du projet à l'approche basée sur les droits de l'enfant.

A L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche et de séances de recyclage.

B L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche mais pas de recyclage systématique.

C Uniquement certains services reçoivent une formation (équipe programme par exemple) et certains n'ont pas pu la recevoir.

D Pas de formation.



CONTEXTE ORGANISATIONNEL

4 critères

L'organisation dispose d'une politique et de procédures de **sauvegarde de l'enfant (au moins un code de conduite) qu'elle met en œuvre.**

*L'organisation dispose-t-elle d'une procédure de signalement en cas d'**abus** sur enfants, diffusée auprès des partenaires/acteurs locaux et accessible aux enfants ?*

*Dispose-t-elle d'une procédure de signalement interne, en cas d'**abus** sur enfants lié à l'organisation ?*

*Dispose-t-elle également d'une procédure de signalement et/ou de référencement en cas d'**abus** externe à l'organisation ?*

Ces procédures sont-elles opérationnelles ?





ANALYSE DE SITUATION EN AMONT DU PROJET

8 critères

Les violations des droits de l'enfant sont identifiées et analysées.

Quels droits ne sont pas réalisés ? Quelles sont les causes profondes de ces violations ?

Affectent-elles différemment les enfants au regard de leur genre, de leur situation de handicap, de leur appartenance ethnique, ou d'autres facteurs de vulnérabilité ?



ANALYSE DE SITUATION EN AMONT DU PROJET

Les perceptions, connaissances, capacités et attentes des détenteurs de droits concernant leurs droits et leur réalisation sont analysées et prises en compte.

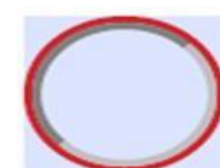


ANALYSE DE SITUATION EN AMONT DU PROJET

Les acteurs responsables sont identifiés, consultés et participent à l'analyse de situation.

Quelles sont leurs connaissances, capacités, perceptions et volontés concernant les droits de l'enfant et leur réalisation ?

Ces acteurs participent-ils à la collecte de données ? Participent-ils également à l'analyse des données collectées ?



ANALYSE DE SITUATION EN AMONT DU PROJET

L'environnement institutionnel, légal et politique impactant les droits de l'enfant, au niveau local et national, est analysé.

Quel cadre légal ?

Quelles institutions et quels moyens ?

Quels engagements politiques ont été pris par l'État ?

Quelles politiques publiques sont mises en œuvre ?

Quels obstacles ?



CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

11 critères

La réalisation des droits de l'enfant est inscrite dans les objectifs et/ou les résultats attendus du projet.

Le projet vise-t-il dans ses objectifs à améliorer l'accès des enfants à un ou plusieurs de leurs droits en ne se focalisant pas uniquement sur leurs besoins ?

Vise-t-il une évolution du cadre légal et politique (au niveau local et/ou national) ?



CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

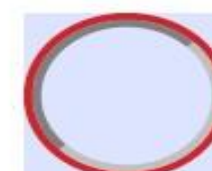
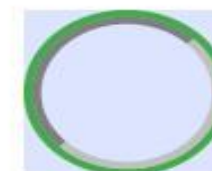
Les activités du projet ciblent les causes profondes de non-respect des droits de l'enfant permettant ainsi de réduire les inégalités et de combattre les discriminations.

Le projet vise-t-il à modifier des rapports de force envers des groupes discriminés ?

Est-ce que le projet vise à promouvoir l'égalité filles-garçons ?

Existe-t-il des interventions mises en œuvre pour lutter contre les causes structurelles des inégalités et discriminations (ex : normes sociales) ?

Des activités, par exemple, des espaces de dialogue avec des acteurs responsables, visant à comprendre la construction des normes sociales d'une part, et à combattre les normes discriminatoires d'autre part, notamment au regard du genre, sont-elles prévues ?



CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les activités du projet intègrent la participation des enfants.

Les modalités de leur participation sont-elles prévues en fonction de leur âge et de leurs spécificités (genre, vulnérabilité, etc.) ?

Les activités prennent-elles en compte l'emploi du temps des enfants, dans leur meilleur intérêt ?

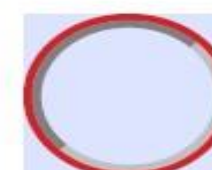
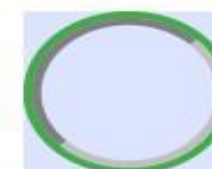
Comment les activités sont-elles susceptibles d'impacter les enfants ? Certains pourraient-ils l'être de manière différenciée en raison de contraintes liées à leur âge, genre, vulnérabilité ?

Leur consentement éclairé pour y participer a-t-il été recueilli ?

Les enfants sont-ils outillés pour pouvoir participer effectivement ?

Du personnel compétent et formé est-il mobilisé pour cela ?

Le plus haut niveau de participation possible des enfants est-il recherché ?



CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet prévoit, en amont et lors de sa mise en œuvre, le renforcement des connaissances des enfants sur leurs droits et leur capacité à les revendiquer.

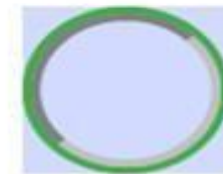
Les activités permettent-elles aux enfants de mieux connaître/comprendre leurs droits et de les revendiquer (formation au leadership, estime de soi, renforcement des capacités de communication, à se structurer en réseau...)?

Les activités prévues ou menées permettent-elles aux enfants d'identifier les violations de leurs droits?

De revendiquer leurs droits?

De signaler ces violations?

D'accéder à la justice?



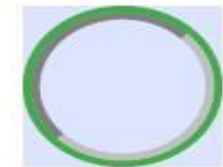
Elsa Bourget,
Secours Islamique France



CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet prévoit, en amont et dans sa mise en œuvre, une collaboration avec les autres intervenant·e·s en charge de l'application des droits de l'enfant localement (acteurs publics, organisations de la société civile, organisations communautaires de base, etc.).

Des espaces de concertation sont-ils mis en place pour échanger sur les droits de l'enfant ?



**SUIVI-EVALUATION
CAPITALISATION**

11 critères

Les activités de suivi-évaluation permettent de renseigner les indicateurs du projet afin d'évaluer l'amélioration de l'accès des enfants à leurs droits, en particulier les plus vulnérables et discriminés.

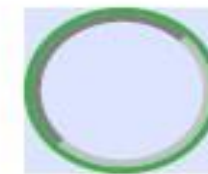


Elsa Bourget,
Secours Islamique France



SUIVI-EVALUATION CAPITALISATION

Le projet prévoit une capitalisation, y compris sur les bonnes pratiques, en matière de réalisation des droits de l'enfant, et prévoit sa diffusion.



Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet

GLOSSAIRE

ABUS

Acte ayant un effet négatif, potentiel ou réel sur la sécurité, le bien-être, la dignité ou le développement d'un enfant et qui est perpétré de façon délibérée par une personne qui entretient une relation de confiance, de pouvoir ou de responsabilité vis-à-vis de cet enfant (ex : membre de la famille, autre tuteur). Il existe quatre principaux types d'abus : émotionnel ou psychologique, physique, sexuel et négligence.

ACTEURS RESPONSABLES

Ensemble des acteurs non-étatiques titulaires de responsabilité au regard de la réalisation des droits (familles, communautés, société civile, secteur privé, acteurs religieux, etc.).

CAUSES PROFONDES

Déterminants et causes structurelles plus larges qui

DROIT À LA VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT

Tout enfant a le droit à la vie et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux : niveau de vie décent, logement, nourriture, soins médicaux. L'enfant a aussi le droit de s'épanouir et de développer au mieux son potentiel, notamment à travers la réalisation de son droit à l'éducation, aux jeux et aux loisirs, l'accès à l'information et la liberté de pensée.

ENFANT

Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

GENRE

Attributs sociaux, rôles, comportements et opportunités associés au fait d'être une fille ou un garçon, une femme ou un homme. Le genre encadre les

PARTICIPATION

Processus continu basé sur le respect mutuel et le droit à une information adaptée, et caractérisé par le dialogue entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes. A travers l'exercice volontaire de ce droit, les enfants peuvent jouer un rôle actif dans tous les processus de prise de décisions qui les concernent et apprendre comment leurs vues et celles des adultes sont prises en compte et influent sur le résultat de ces processus. Plusieurs degrés de participation sont ainsi possibles, de la simple consultation à la pleine participation (ex : projet initié, mené à bien par des enfants). Enfin, la programmation participative doit être « éthique » et veiller à mettre l'accent sur la non-discrimination, la protection des enfants, l'intérêt supérieur et le principe de « ne pas nuire » (voir les neuf exigences de base pour une participation efficace et éthique)

BIBLIOGRAPHIE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHECK-LIST ET DES DÉFINITIONS

Convention relative aux droits de l'enfant
1989

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
2000

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
2000

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications
2011

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
1990

Le Bureau international des droits des enfants. Rapport annuel 2017-2018

Bureau international des droits des enfants, 2018

Plan stratégique 2017-2020

Bureau international des droits des enfants, 2018

Une approche de la coopération au développement de l'UE fondée sur les droits, englobant les droits de l'homme
Commission européenne, 2014

Avis relatif à l'approche fondée sur les droits de l'Homme
Commission Nationale Consultative des Droits de l'homme (CNDH), 2018

Droits humains et développement : Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2019

Review of Existing Definitions and Explanations of Abuse, Neglect, Exploitation and Violence Against Children
The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2019

Check-list pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet

ÉTAPE DU CYCLE DU PROJET

ANGLE D'APPROCHE

CRITÈRE

SOUS-QUESTION

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

ANALYSE DE SITUATION EN AMONT DU PROJET

CONCEPTION & MISE EN ŒUVRE DU PROJET

SUIVI-EVALUATION CAPITALISATION

ATTENTES DE DROITS

BOUCLERS D'INDICATEURS

ACTIVITÉS RESPONSABLES

INDICATEURS

CAUSES RESPONSABLES

Le projet prévoit, en amont et lors de sa mise en œuvre, le renforcement des connaissances des enfants sur leurs droits et leurs capacités à les revendiquer. Les activités permettent-elles aux enfants de mieux connaître/comprendre leurs droits et de les revendiquer (formation au leadership, estime de soi, renforcement des capacités de communication, etc. structurées en réseau...)?

Le projet prévoit-il des activités pour permettre aux enfants d'identifier les violations de leurs droits?

De revendiquer leurs droits?

De signaler ces violations?

D'accéder à la justice?

commentaires

NIVEAU DE RÉALISATION

ANNOTATIONS PERSONNELLES

2

Le projet renforce l'accès des enfants à un ou plusieurs de leurs droits.

commentaires

La réalisation des droits de l'enfant est inscrite dans les objectifs et/ou les résultats attendus du projet. Le projet vise-t-il dans ses objectifs à améliorer l'accès des enfants à un ou plusieurs de leurs droits en ne se focalisant pas uniquement sur leurs besoins? Vise-t-il une évolution du cadre légal et politique (au niveau local et/ou national)?

commentaires

Le NIVEAU DE RÉALISATION peut être entendu comme suit :

A

OUI, totalement

Transformateur, en faveur de la réalisation et de la promotion des droits de l'enfant.

B

OUI en partie

Positif, en faveur de la réalisation des droits de l'enfant.

C

OUI, mais insuffisamment

Neutre, pas d'impact sur les droits de l'enfant.

D

NON, pas du tout

Potentiellement nuisible pour les droits des enfants.

Exemple d'attribution de niveau de réalisation au critère :

L'organisation forme régulièrement ses salarié.e.s et les parties prenantes du projet à l'approche basée sur les droits de l'enfant.

A

 L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche et de séances de recyclage.

B

 L'ensemble des équipes siège et terrain, tous services confondus, ont bénéficié d'une formation à l'embauche mais pas de recyclage systématique.

C

 Uniquement certains services reçoivent une formation (équipe programme par exemple) et certains n'ont pas pu la recevoir.

D

 Pas de formation.

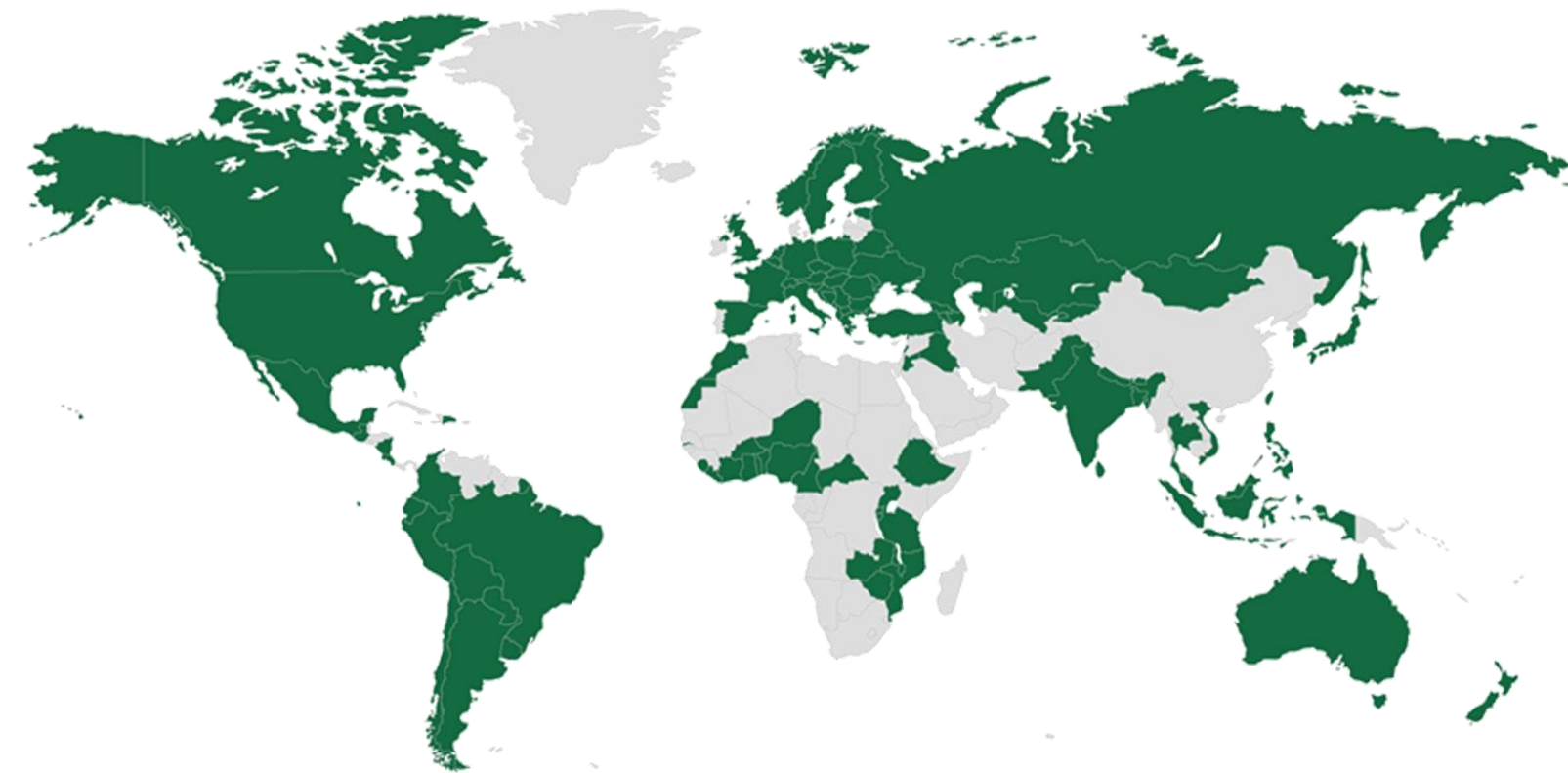
➤ 1^{ère} version amenée à évoluer dans le temps : **avis et retours d'expérience précieux**

ATELIER 1

Présentation ECPAT INTERNATIONAL



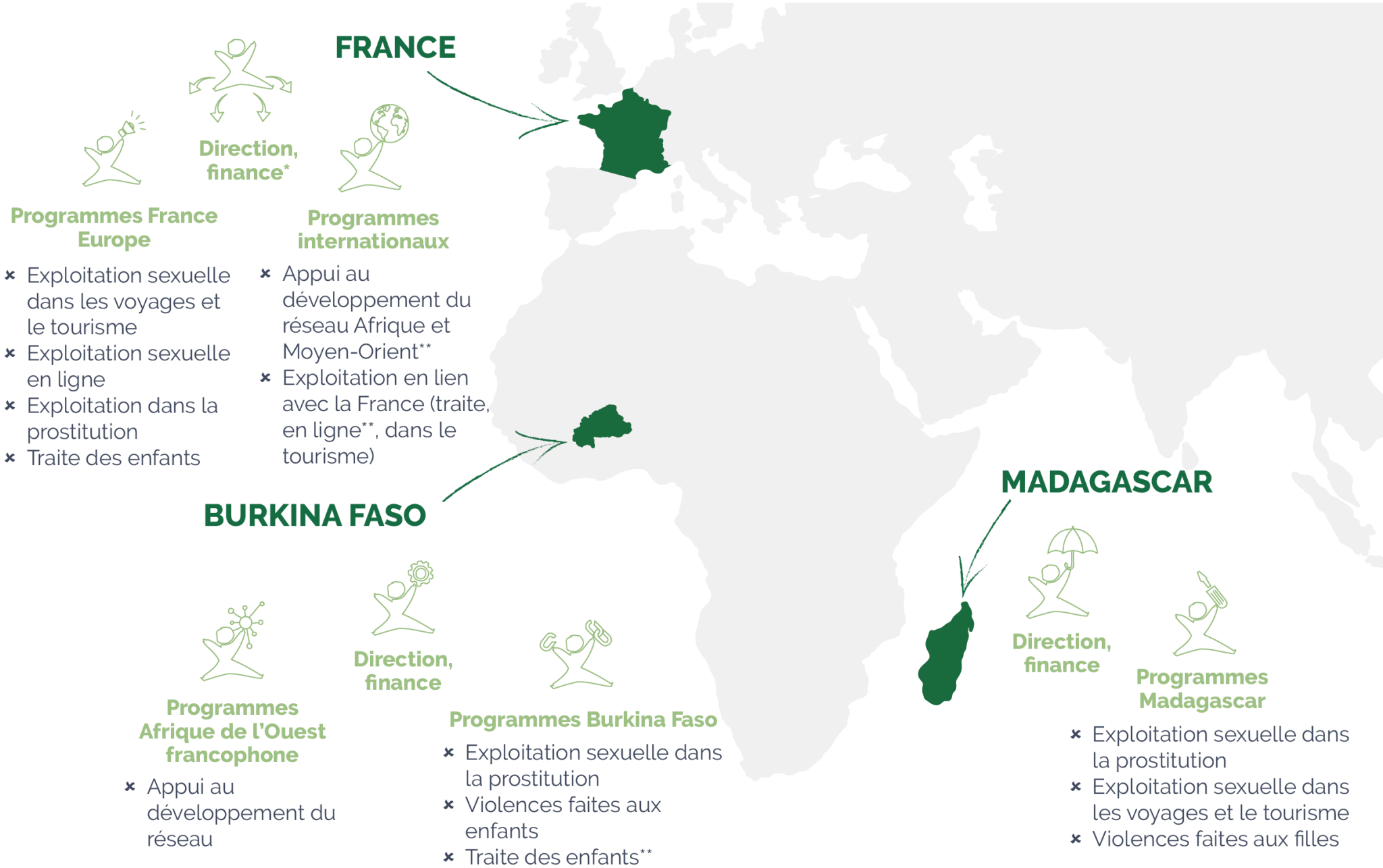
Promouvoir les droits de l'enfant et lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que contre toutes les formes de violence et d'exploitation (y compris la traite)



- + 1988-1990 : Premières enquêtes menées sur l'ESE (Sri Lanka, Philippines et Thaïlande): **des milliers d'enfants victimes**
- + Lancement de la **campagne ECPAT** : « End Child Prostitution in Asian Tourism »
- + Elargissement du champs ECPAT : du TSIE en Asie à l'ESE dans le monde
- + 1996: Premier Congrès Mondial à Stockholm : **122 pays adoptent l'Agenda pour l'Action**
- + **Aujourd'hui, un réseau de 122 membres dans 104 pays**

ATELIER 1

Présentation ECPAT FRANCE



ATELIER 1

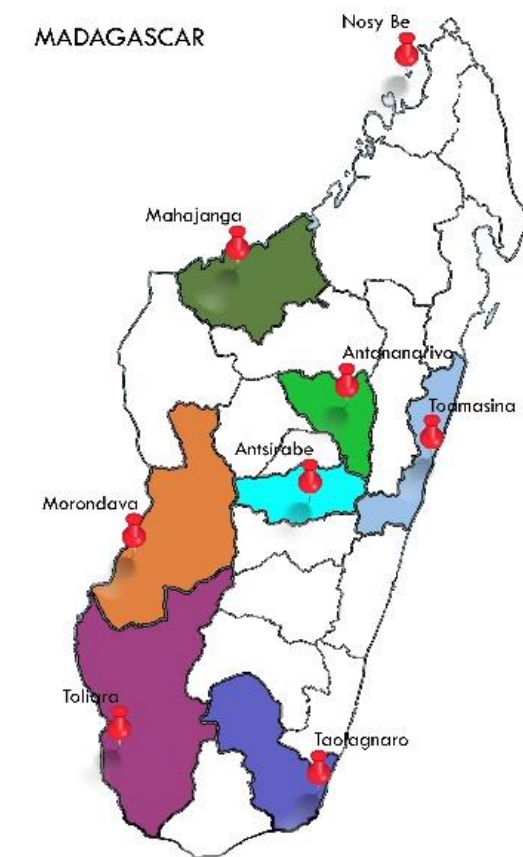
Présentation Projet MIRALENTA - Madagascar



« Mobiliser, impliquer, renforcer les acteurs locaux dont les enfants à devenir des militants et des ambassadeurs » de l'égalité homme-garçon et femme-fille.

Projet de 600 000euros sur 4 ans (2018-2022) dans 8 villes, avec 2 partenaires et 6 associés.

- + **Objectif global :** Réaliser le droit des enfants à vivre à l'abri de l'exploitation sexuelle en favorisant l'émergence d'une société plus favorable à l'égalité homme/garçon-femme/fille et engagée contre les violences basées sur le genre à Madagascar.
- + **Principe transversal :** Les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement, et doivent être soutenus pour les revendiquer.
- + **Autre principe :** Soutenir les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables dans le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant



ATELIER 1

Projet MIRALENTA - Madagascar – Types d’actions

Soutenir les détenteurs de droits

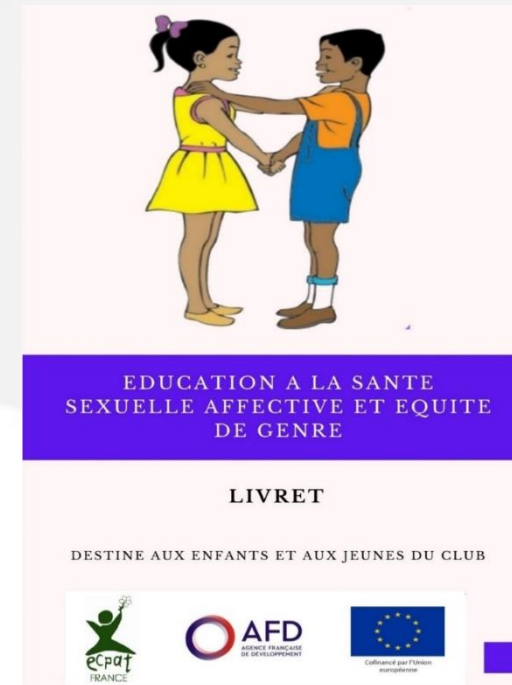
- + Animation de clubs d'enfants/jeunes ambassadeurs dans les écoles et les quartiers
- + Clubs de filles survivantes d’exploitation sexuelle (soutien psychosocial, droits, estime de soi, leadership)
- + Recherche participative auprès des enfants bénéficiaires sur les services de protection et réinsertion
- + Renforcement des services de réinsertion économique des enfants victimes d’abus

Soutenir les acteurs responsables

- + Création et renforcement de groupes d’hommes autour des « nouvelles masculinités »
- + Mobilisation des OSC sur les abus et VBG, vigilance communautaires et plans d’actions
- + Dynamisation des Réseaux de Protection de l’Enfance (RPE)

Mobiliser les débiteurs d’obligation

- + Campagnes de plaidoyer conduites par les enfants et les jeunes, les organisations de la les groupes d’hommes et les réseaux de protection de l’enfance auprès des autorités



ATELIER 1

Projet MIRALENTA - Madagascar



Focus sur les clubs des enfants : Ambassadeurs des droits

- + Création de 50 clubs d'enfants et de jeunes (quartiers/écoles : 500 f/500 g)
- + Animation de 3 cycles/modules sur « *Devenir des ambassadeurs contre les VBG* »
 - + « Santé sexuelle et affective et équité de genre » (12 séances)
 - + « Empowerment » - constitution en « association citoyenne » (4 séances)
 - + « Passage à l'action » (4 séances) et définition de 50 plans d'action
- + Enfants champions: Connaissance des risques/adoption de mesures de protection/signalement des cas d'abus
- + Enfants ambassadeurs: Sensibilisation des pairs et de 5 000 autres enfants à travers une collection de contes revisités et un jeu de société pour déconstruire les stéréotypes de genre
- + Enfants militants: Appui à la mise en œuvre des plans d'actions et campagnes de mobilisation



SEANCE 1 Genre vs sexe

SEANCE 2 Stéréotypes de genre

SEANCE 3 Violences sexuelles basées

SEANCE 4 Sexualité

SEANCE 5 Mythes sur la sexualité

SEANCE 6 Pensées VS actes sexuels

SEANCE 7 Consentement ou oppres

SEANCE 8 Amour et relation égalitaire

➡ **SI TU AS MOINS DE 18 ANS ET QUE:**

- Quelqu'un t'a proposé(e) de l'argent ou un cadeau en échange de relations sexuelles
- Quelqu'un t'a proposé(e) un hébergement, une faveur ou une récompense comme une bonne note à l'école en échange de relations sexuelles
- Quelqu'un t'a touché(e) ou demandé(e) de toucher des parties de son corps d'une façon qui t'a rendu(e) mal à l'aise ou fait honte
- Quelqu'un t'a proposé(e) de te prendre en photos ou de te filmer nu(e) ou dans des positions sexuelles
- Quelqu'un parmi tes proches (ta famille, ton patron, un ami ou même ton petit ami) t'as forcé(e) à avoir des relations sexuelles avec d'autres adultes ou jeunes en échange d'argent, d'hébergement, d'un travail ou d'un cadeau

ALORS TU ES UNE VICTIME D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS

Personne n'a le droit de te faire ces choses-là

➡ **TU AS LE DROIT DE:**

- Dénoncer ce qui t'est arrivé(e)
- Porter plainte contre les personnes qui t'ont blessé(e) et être protégé(e) par la Justice
- Avoir une assistance juridique pour défendre tes droits
- Être accompagné(e) par des professionnels qui t'aideront à sortir de cette situation

J'❤️ MON CORPS

- Je connais mon corps et je le respecte
- Je suis libre de décider si et quand je suis prêt(e) à avoir des rapports sexuels
- Je connais les risques que les rapports sexuels peuvent avoir sur mon corps et ma vie (grossesse précoce, VIH/sida, IST, etc.)
- Je me renseigne sur les différents moyens de contraception et choisis une méthode adaptée

J'AI LE DROIT :

- De vivre protégé contre toute forme de violence et d'exploitation
- D'utiliser une méthode contraceptive et d'avoir des rapports sexuels protégés
- De choisir librement avec qui je désire avoir des relations affectives et sexuelles
- De refuser d'avoir des rapports sexuels
- De parler de mes doutes sur ma sexualité et d'être écouté(e)
- De dénoncer si je me sens discriminé(e) à cause de ma sexualité

JE CONNAIS MES DROITS



C'est ton droit d'être protégé(e) de toute forme d'exploitation et d'abus sexuels

**SI TU AS BESOIN D'AIDE
SI TU VEUX PARLER DE TES DROITS
TU PEUX CONSULTER :**

- Une personne de ta famille ou une autre personne de confiance dans ton entourage
- Une ONG ou une association spécialisée comme ECPAT
- Les autorités locales (Fokontany, PMPM, etc)
- Le site Arozaza : <http://www.arozaza.mg/>

N'hésite pas à venir nous voir
ECPAT France - LOT V A 1 BIS A - AMPANIMALO -
101 ANTANANARIVO (MADAGASCAR)

Programme MIRALENTA, contre la violence basées sur le genre à Madagascar
Soutenu par:



**J'❤️
MON CORPS
JE CONNAIS
MES DROITS**

ATELIER 1

Présentation Projet MIRAENTA - Madagascar

« Empowerment » & « Passage à l'Action »

STRUCTURATION ET ORGANISATION D'UNE ASSOCIATION

VISION
C'est une image nette du futur. Elle définit la voie que l'association/ le groupe veut suivre et les objectifs qu'elle veut atteindre.

MISSION
C'est un énoncé exprimant la raison d'être d'une association/ d'un groupement.

VALEURS
Ce sont les objets/personnes/moments/lieux/ auxquels on accorde de l'importance.
Ex: Fihavanana, Intégrité, l'environnement.

STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR
Le statut est comme la carte d'identité d'une association.
Le règlement intérieur est l'ensemble des normes et disciplines internes du groupe/club.

GESTION ET ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

EMPOWERMENT PERSONNEL
Tokony trandrahana ny toetra mampiavaka ny tsirairay mba hahatanteraka tsara ny asa fitaraha sy ahazoana antoka ny fifandraisana tsara eo amin'ny fiarahamonina.

LEADERSHIP
C'est l'influence politique psychologique, sociale d'un individu ou groupe sur un autre.
Les caractères d'un leader: a une vision, sait communiquer, humble...

COMMUNICATION EFFICACE
Un message efficace est un message transmis, ayant atteint un objectif clair.

GESTION DE CONFLITS
La confiance en soi, le leadership, et la communication efficace sont très importantes pour résoudre les conflits au sein d'une association.

GESTION & MOBILISATION DES RESSOURCES

MOBILISATION DE RESSOURCES
Combien a-t-on besoin? Auprès de qui? Comment? Quand? Qui doit faire quoi?

MONTAGE DE PROJET
Un projet est un ensemble d'activités organisées en phases ou étapes permettant la réalisation d'un objectif défini et précis.

DOCUMENT DE PROJET
1. Contexte
2. Formulation des objectifs
3. Groupe cible
4. Description du projet
5. Plan de travail
6. Budget

PLAIDOYER

INTRODUCTION AU PLAIDOYER
Plaidoyer = Aider / défendre / parler au nom d'un groupe de minorités.

ANALYSE DE LA SITUATION
Une action de plaidoyer doit être basée sur une loi existante qui mérite d'être améliorée ou modifiée.

CARTE DE POUVOIR
Dans une action de plaidoyer, l'association doit identifier des alliés ou partenaires ainsi que les autres acteurs travaillant dans le même domaine.

MESSAGE DE PLAIDOYER
Afin de réussir un programme de plaidoyer, il faut adapter une stratégie de communication innovante pour convaincre les cibles du plaidoyer.

SEANCE S13 Quel homme, quelle femme je veux devenir ?

SEANCE S14 Comment se protéger contre les violences et l'exploitation sexuelle ?

SEANCE S15 - 16 Création d'une campagne MIRAENTA face aux violences

SEANCE S17 Lecture des contes MIRAENTA

SEANCE 15-16
Création d'une campagne MIRAENTA face aux violences

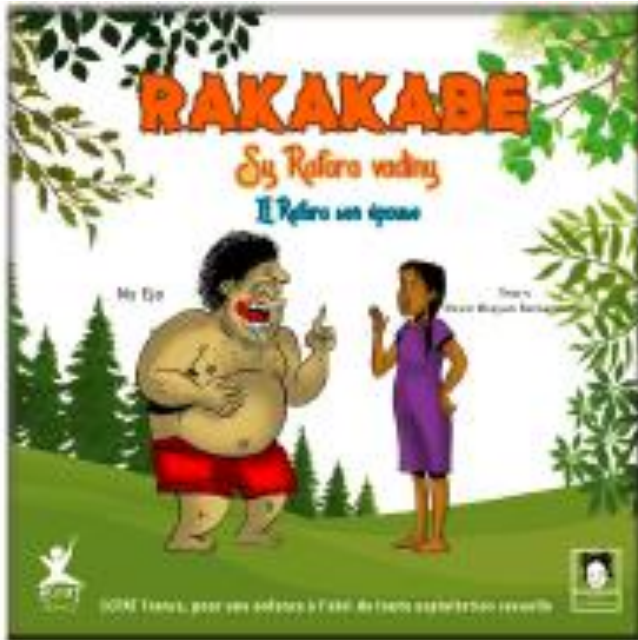
Guillemette Vuillard,
ECPAT France



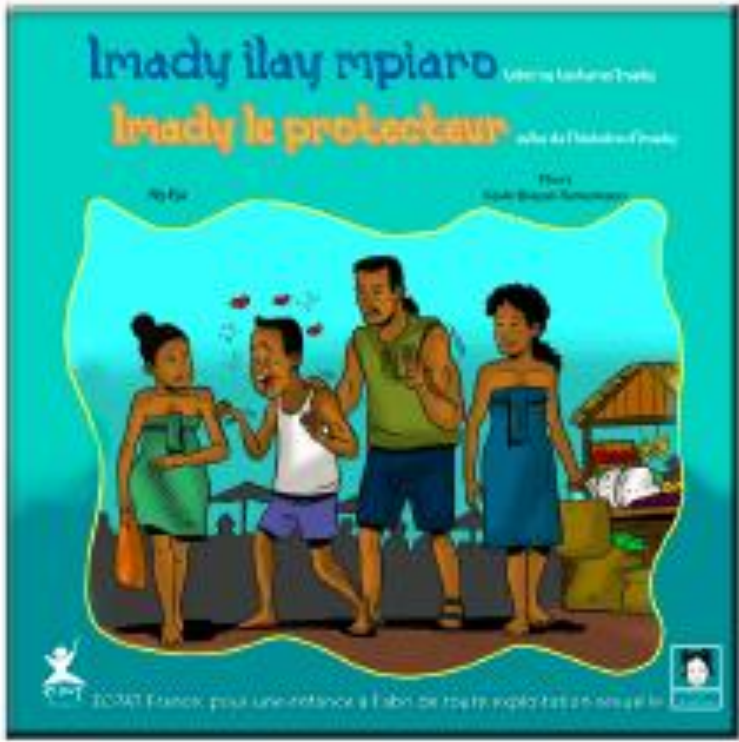
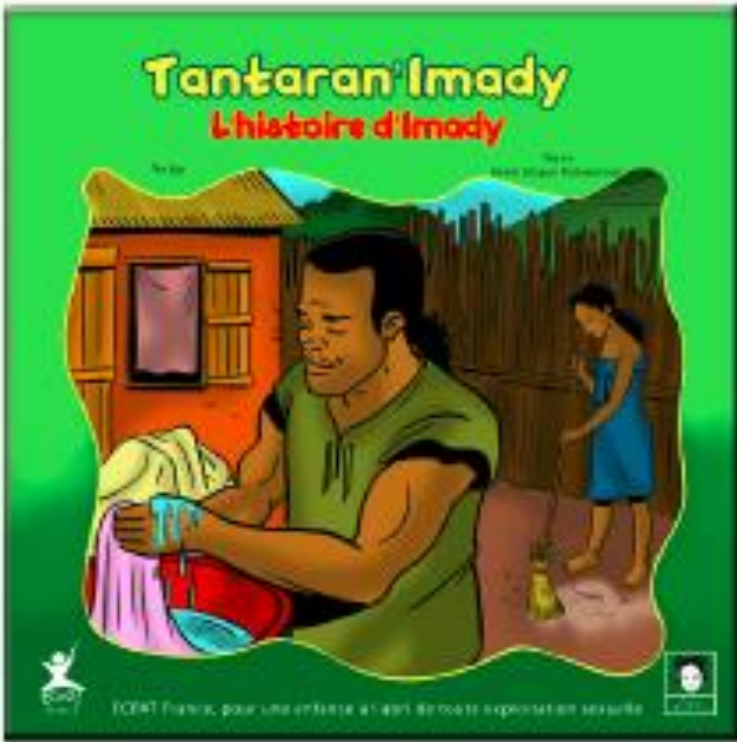
GROUPE
ENFANCE

ATELIER 1

Présentation Projet MIRALENTA - Madagascar



Contes revisités



ATELIER 1

Projet MIRAENTA – Recherche Participative

Recherche sur l'expérience de la réinsertion et les facteurs de réussites/qualité services de réinsertion



+ **Déroulé de la recherche :**

- + + Recrutement et formation de 12 jeunes enquêteuses (survivantes)/ Sélection du panel de 50 enfants enquêtés
- + Animation des focus group et collecte (Thème: Stigmatisation/auto-stigmatisation, reconnaissance/appartenance, soutien, sécurité/stratégie de protection)
- + Analyse des données (codage, catégorisation, constats, etc.)
- + Rédaction des rapports et des recommandations

+ **Mesures de protection des enfants** enquêtés contre la double victimisation (code de conduite, consentement, protection données/confidentialité, accès éduc/psy)

+ **Revendication des recommandations :**

- + Rencontre avec le Parlement des enfants/Identification d'enfants délégués
- + Participation au forum des enfants
- + Diffusion auprès des autorités locales via des évènements de sensibilisation



ATELIER 1

Présentation Projet MIRALENTA - Madagascar



Conformité avec la Check-list du Groupe Enfance



DETENTEURS DE DROITS	DEBITEURS D'OBLIGATIONS	ACTEURS RESPONSABLES	PARTICIPATION	CAUSES PROFONDES
Le projet prévoit, en amont et lors de sa mise en œuvre, le renforcement des connaissances des enfants sur leurs droits et leur capacité à les revendiquer. <i>Les activités permettent-elles aux enfants de mieux connaître/comprendre leurs droits et de les revendiquer (formation au leadership, estime de soi, renforcement des capacités de communication, à se structurer en réseau...)?</i> <i>Les activités prévues ou menées permettent-elles aux enfants d'identifier les violations de leurs droits?</i> <i>De revendiquer leurs droits?</i> <i>De signaler ces violations?</i> <i>D'accéder à la justice?</i>				commentaires



ATELIER 1

Présentation Projet MIRALENTA - Madagascar

Critères atteints « en faveur de la promotion des droits »



- + Les avis des enfants exprimés lors de l'analyse sont pris en compte lors de la conception du projet.
- + **Les enfants participent sans danger à la conception et à la planification des activités.**
- + Les activités du projet intègrent la participation des enfants.
- + **Le projet renforce les capacités des enfants à prendre la parole et à être entendus des décideurs et acteurs responsables sans leur porter préjudice pour revendiquer leurs droits.**
- + **Les activités du projet ciblent les causes profondes de non-respect des droits de l'enfant permettant ainsi de réduire les inégalités et de combattre les discriminations.**



ATELIER 1

Présentation Projet MIRALENTA - Madagascar



Critères atteints « en faveur de la promotion des droits »

- + Le projet renforce l'accès des enfants à un ou plusieurs de leurs droits.
- + La réalisation des droits de l'enfant est inscrite dans les objectifs et/ou les résultats attendus du projet.
- + La sémantique retenue pour le projet reflète les principes de l'approche basée sur les droits de l'enfant.
- + **Les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables sont ciblés par le projet et des activités spécifiques sont réalisées auprès d'eux.**
- + Le projet prévoit, en amont et dans sa mise en œuvre, une collaboration avec les autres intervenant·e·s en charge de l'application des droits de l'enfant localement (acteurs publics, organisations de la société civile, organisations communautaires de base, etc.).

Marie Mitterrand, *YARA LNC*
Kevin Monier, *Grandir Dignement*



Cas pratique

CONTEXTE : Projet d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (EHA) au sein d'une communauté rurale

Localisation : Chef-lieu d'une région en Ethiopie, et plus particulièrement dans une école dudit lieu

Bénéficiaires : la communauté et en particulier les enfants

Objectif : Renforcer l'accès à l'EHA dans la communauté

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement du Secteur de la Santé III du Ministère de la santé en Ethiopie.

Dans le cadre de ce programme, une Stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement, et un Protocole national d'hygiène ont été élaborés.

Ils comprennent le lancement de l'approche Assainissement pilotée par la communauté afin d'augmenter le nombre de latrines de 20% à 80 %.

Le programme répond aux recommandations du Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales après examen du rapport de l'Ethiopie. Il est urgent d'installer de nouvelles latrines fonctionnelles au sein de l'école, ainsi qu'un puits plus proche des habitations afin de faciliter la collecte de l'eau par les jeunes filles, en charge de cette corvée très chronophage

Marie Mitterrand, *YARA LNC*
Kevin Monier, *Grandir Dignement*



En amont de la mise en œuvre du projet :

- + La communauté et les enfants n'ont pas été consultés ni sensibilisés à leur droit à l'EHA.
- + L'autorisation a été donnée par les autorités locales, qui n'ont cependant pas suivi les travaux.

Activités et mise en œuvre :

- + Construction d'un puits en dehors de l'école pour la communauté, à la sortie du village, à proximité d'un garage dans lequel passent régulièrement des transporteurs.
- + Construction de latrines dans l'école du village à entrée unique et accessible uniquement par escaliers.
- + Une boîte de protection hygiénique est mise à disposition dans un emplacement jugé adéquat par les professeurs.

Evaluation :

- + Les jeunes filles ont été très réticentes et craintives à partager leurs points de vue et expérience lors de l'évaluation.
- + Pérennité du projet : les autorités locales, qui n'ont pas suivi le projet, n'ont pas prévu de budget pour l'entretien/réparation des latrines et du puits. Aucune organisation de la communauté pour cet entretien. Les latrines se dégradent vite et ne sont plus opérationnelles au bout de 6 mois.

Chloé Baury,
Un Enfant par la Main



ATELIER 1

Comment intégrer l'approche basée sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet grâce à la checklist ?



@Apprentisdauteuil @PE&D



@AideetAction

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant



**La participation des enfants, un concept composé de
deux mots clés.**

Participation :

- + Quand ?
- + Comment ?
- + Degré ?

Enfants :

- + Âge ?
- + Lesquels ?
- + Combien ?



Participation :

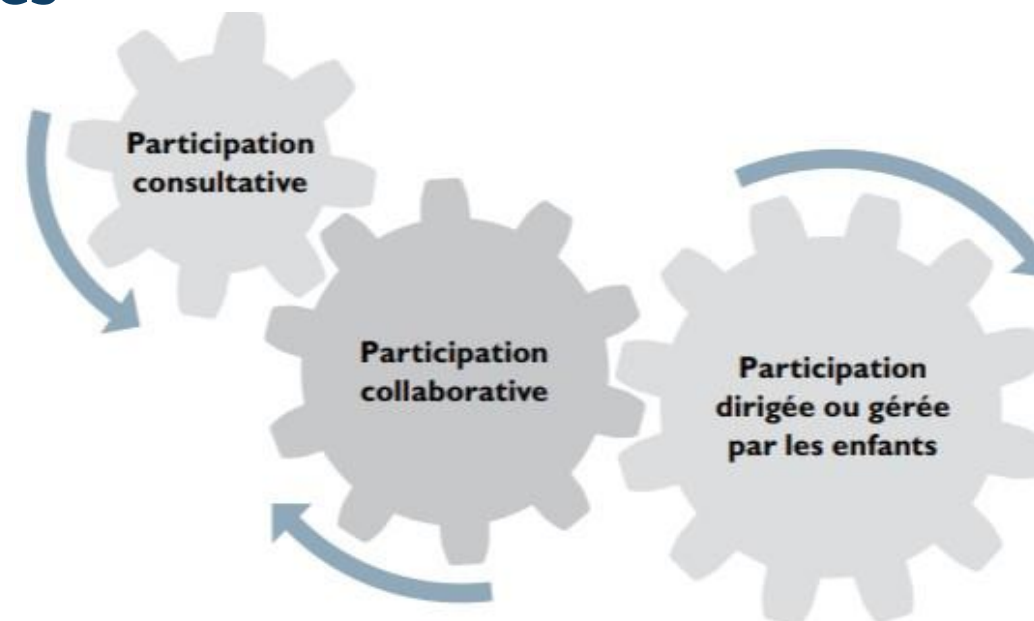
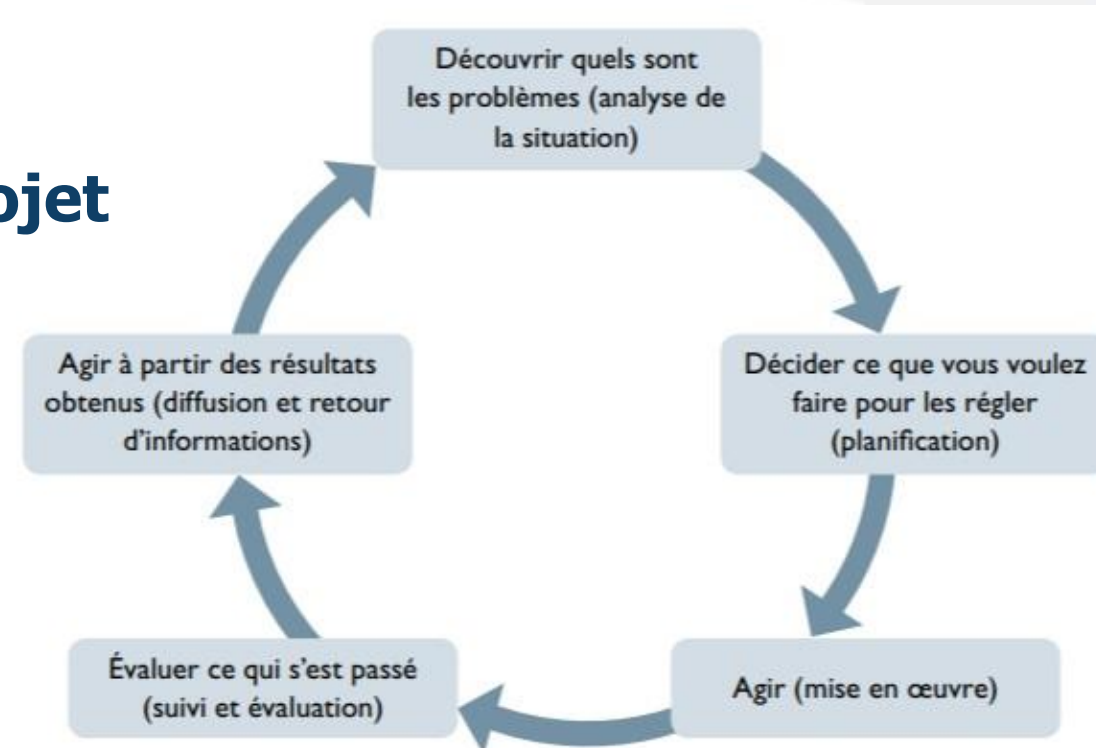
A toutes les étapes du cycle du projet

Outils disponibles pour le recueil de la parole de l'enfant:

- + Entretiens
- + Questionnaires ou enquêtes
- + Discussions de groupe
- + Observation
- + Checklist pour comprendre les bénéfices

3 niveaux de participation :

- + Consultatif
- + Collaboratif
- + Dirigé par les enfants



Enfants :

- + Enfants discernants
- + Catégorie d'enfants bénéficiaires (déscolarisés, porteurs de handicaps etc.).
- + Consulter tous les groupes d'enfants, pas seulement les plus faciles à atteindre.

Sophie Rollin,
La Chaine de l'Espoir



ATELIER 2

**La participation, levier indispensable à la
réalisation des droits de l'enfant**

Utilisez ce lien hypertexte:

<https://quiz.net/Q/?EZTxhy>

Ou utilisez ce QR code:



ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Pourquoi faire participer les enfants ?

Un droit défini par la Convention International des Droits de l'Enfant :

Article 12 « Le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question intéressant l'enfant »

Article 13 « L'enfant a droit à la liberté d'expression »

Article 15 « Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et
à la liberté de réunion pacifique »

Une envie cruciale des enfants d'être entendus sur des sujets qui les concernent directement !

“Decision-makers need
to create platforms to involve us
in finding solutions to our problems.”



ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant



De nombreuses personnes au Bangladesh traitent les filles comme un fardeau. Ma mère aussi a été victime de ce genre de mentalité. Nous devons travailler ensemble pour mettre fin au mariage des enfants. Les parents et les enseignants devraient discuter des mariages précoces avec les enfants. Les filles ne sont pas un poids pour la société, elles peuvent aller bien plus loin qu'on ne l'imagine. »

Dola, 16 ans, Secrétaire du forum national des enfants au Bangladesh, et jeune leader Vision du Monde.



ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

La méthodologie employée par VISION DU MONDE

Une adaptation locale au Bangladesh où :

- + Près de 60% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans
- + 82% des enfants de moins de 14 ans sont victimes de violences disciplinaires

Les outils utilisés par VISION DU MONDE

- + Forums
- + Kids club
- + Parlement d'enfant

➔ **Encourager les filles et les garçons à s'exprimer et partager librement leurs opinions avec d'autres enfants pour renforcer leur voix**



It takes a world
to end violence against children

Campagne internationale de plaidoyer



GROUPE ENFANCE



ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Comment opérationnaliser cette participation dans la lutte contre les mariages d'enfants ?

Identification d'un mariage d'enfants par les enfants eux-mêmes

- + 3 à 5 enfants militants membres du forum des enfants se réunissent pour identifier les mesures à prendre
- + Les jeunes membres du forum des enfants engagent des discussions, informent et sensibilisent les parents
- + En cas d'échec, les jeunes membres du forum des enfants se rapprochent des institutions légales

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

L'approche « Mobilisation dirigée par les enfants (« Child Led mobilisation ») : Outils de la participation active des enfants

VISION DU MONDE a développé une approche (Child led mobilisation) et une série de guide pour accompagner les enfants dans leur participation dans cette grande campagne de lutte contre les violences.

La mobilisation dirigée par les enfants (**« Child led mobilisation »**) est une approche qui vise à autonomiser, engager et équiper les enfants et les jeunes à agir vers le changement social dans leurs communautés et pays. **A travers l'activisme et les mouvements sociaux afin de remettre en cause les lois, les pratiques et comportements injustes qui affectent leur vie.**

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Espace

Les enfants et les jeunes disposent d'espaces et d'occasions de s'engager dans des activités de mobilisation sociale afin de faire entendre leur voix sur les questions/enjeux pertinentes pour eux. Ils sont formés et équipés grâce à des outils adaptés garantissant l'éloquence de leurs messages et l'effectivité de leur participation au changement social.

Action

Les enfants et les jeunes développent des stratégies en tant qu'activistes pour planifier et entreprendre les actions qu'ils veulent mener pour faire de leur communautés des lieux plus sûrs. Cette composante comprend l'identification des enjeux prioritaires et le choix d'une stratégie mobilisation telles que la mise en place de campagne de plaidoyer, d'actions sur les réseaux sociaux et de sensibilisation des parties prenantes clés.

Influence

Les enfants et les jeunes contribuent au changement de politiques, de pratiques et d'attitudes autour des violences faites aux enfants, par la rencontre des décideurs et des parties prenantes et leur appel conjoint à des changements positifs dans la vie de leur communautés.

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Ce guide s'adresse aux enfants et aux jeunes de 12 à 18 ans qui cherchent à se mobiliser et à mobiliser les autres pour entreprendre des actions pour mettre fin à la violence contre les enfants.

Le guide est divisé en 10 étapes pour planifier, conduire et réfléchir à votre mobilisation. Ce guide commence par une explication de la mobilisation dirigée par l'enfant et est suivi d'instructions pour faciliter une première discussion avant de commencer les 10 étapes, notamment :

Au total, plus de 450 000 personnes ont pris des mesures en seulement un an et ensemble, nous avons apporté près de 500 changements de loi dans le monde, améliorant la vie de plus de 200 millions d'enfants dans 46 pays.

1

- Envisager le changement et organiser un groupe pour le concrétiser

2

- Apprendre de nouvelles compétences

3

- Identifier les types de mobilisation

4

- Collecter des idées / brainstorming afin de choisir le type de mobilisation

5

- Connexion et planification conjointe avec d'autres groupes

6

- Planifier les actions ou mobiliser votre groupe

7

- Développer des messages/matériels pour votre mobilisation

8

- Suivre des actions pour apprendre et améliorer vos plans

9

- Réfléchir à ce qu'il faut faire ensuite

10

- Célébrer la fin de votre projet

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Check-list - Approche basée sur les droits de l'enfant (ABDE)

L'outil a été développée grâce à :

- + **Groupe de Travail du GE** : réflexion sur les critères d'intégration de l'ABDE dans les projets de développement ou d'action humanitaire
- + **Echanges sur les pratiques opérationnelles des ONG membres** (y compris des équipes terrain)
- + **Travaux existants** en lien avec le sujet (voir bibliographie)
- + **Consultations externes** (experts, acteurs de la solidarité internationale, etc.)

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Il s'agit d'un outil opérationnel qui :

- + **Vise à accompagner les professionnel·le·s des droits de l'enfant ou autres** (OSC, PTF, acteurs étatiques, secteur privé, etc.) **vers une meilleure prise en compte de cette approche.**
- + **S'adapte aux différentes étapes du cycle de projet**
- + **Plusieurs niveaux d'utilisation** : concevoir une intervention, suivre, évaluer, etc.
- + **Est composé de 34 critères non exhaustifs**

GROUPE
ENFANCE

CHECK-LIST
POUR
L'INTÉGRATION DE
L'APPROCHE BASÉE
SUR LES DROITS DE
L'ENFANT DANS LE
CYCLE DE PROJET

Ces Amis des Enfants du Monde

CCG Child Moon

CKaterina Ilievka

CSOS Villages d'Enfants

www.groupe-enfance.org

Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement. Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.

L'APPROCHE BASÉE
SUR LES
DROITS DE L'ENFANT

L'approche basée sur les droits est fondée sur les normes internationales des droits humains.

L'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits de l'enfant de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ce cadre conceptuel est notamment basé sur la Convention relative aux droits de l'enfant¹, premier instrument juridique international contraignant qui reconnaît explicitement les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels).

Il vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits et incite à agir sur les inégalités et les discriminations en ciblant les «laissé·e·s pour compte» et les plus vulnérables afin de transformer nos sociétés pour un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement, et doivent être soutenus pour les revendiquer.

Schéma visant à organiser les différents acteurs responsables vis-à-vis des enfants et la façon dont l'État, en tant que détenteur d'obligation, se positionne à l'intersection de ces niveaux².

Les enfants, détenteurs de droits spécifiques et requérant une protection adaptée, sont un public prioritaire de l'approche par les droits. En vertu de cette approche, les projets mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation et l'effectivité des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes, ainsi que les quatre principes directeurs de la CIDE : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation.

Schéma décrivant la relation entre l'acteur responsable et le détenteur de droits³.

Les **débiteurs d'obligation** (les Etats) et les **acteurs responsables** (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits et en mettant en place des mécanismes de recours. En plus de leur caractère essentiel pour l'enfant, la mise en œuvre des droits de l'enfant sur les plans stratégique et programmatique est essentielle pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 et procurer un impact auprès des populations et un retour social sur investissement élevé⁴.

1. Un texte et ses expressions des termes de référence à l'approche basée sur les droits de l'enfant apparaissent en bleu dans le document. Une définition de ces termes est proposée au glossaire page 12.

2. Ainsi appelée Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), elle a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et est le traité international le plus largement ratifié de l'histoire (116 États parties).

3. La Programmation basée sur les droits de l'enfant. Comment appliquer des approches basées sur les droits dans la programmation, Save the Children, Septembre 2008, page 40.

4. Voir bibliographie page 13.

ESPACE

Les enfants disposent d'un espace pour exprimer leur opinion.

VOIX

Les enfants disposent des informations et moyens nécessaires à l'expression de leur voix.

MODELE DE PARTICIPATION DE L'ENFANT

PROFESSEUR LAURA LUNDY

Les opinions des enfants sont recueillies par un adulte qui a la responsabilité de les écouter.

ECOUTE

Les opinions des enfants ont une influence sérieuse dans la prise de décision.

INFLUENCE

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

décision et à la pleine participation à leurs projets.

Pour une participation sans risque :

- + L'intérêt supérieur de l'enfant,
- + La non-discrimination,
- + La non instrumentalisation,
- + La protection et le « ne pas nuire »
- + La formation des adultes,
- + L'adaptation des processus et des outils favorisant la participation à l'âge des enfants et à leur degré de maturité.

GROUPE ENFANCE



La participation, l'un des 4 principes directeur de la CIDE au cœur des travaux du groupe enfance et des enjeux stratégiques et opérationnels de ses membres

⇒ **5/34 critères dédiés**



itères clés check-list



Indicateurs Check-list :
Les enfants sont impliqués dans le suivi et l'évaluation du projet

Indicateurs check-list :
Les enfants participent à l'analyse de la situation ? (collecte et analyse de données)

Indicateurs Check-list :
Les activités du projet intègrent la participation des enfants (et sont adaptées pour)

Indicateurs Check-list :

- Les avis des enfants exprimés lors de l'analyse sont pris en compte lors de la conception du projet ?
- La participation des enfants influe les décisions de l'organisation et programmes ?
- Les enfants participent sans danger à la conception et à la planification des activités



Zoom sur « la participation sans risque » quelques exemples inspirants travaillés par **PARTAGE** ou d'autres ONG

**GROUPE
ENFANCE**



Exemples sur le contexte organisationnel :

- + Dispositif d'écoute d'enfants dans la définition des stratégies/politiques de l'organisation
- + Groupes/ comités de jeunes intégrés à la gouvernance de l'organisation
- + Politique de sauvegarde avec des mécanismes d'informations et d'alertes adaptés aux enfants



Zoom sur « la participation sans risque » quelques exemples inspirants travaillés par **PARTAGE** ou d'autres ONG

GROUPE ENFANCE



Exemples de l'analyse de situation

- + Formation des adultes en charge de l'analyse de la situation
- + Sensibilisation / formation des enfants aux droits de l'enfant et à leur participation
- + Dispositif d'écoute d'enfants, y compris les plus vulnérables, dans l'analyse avec des moyens adaptés à leur degré de maturité : focus group par âge, outils d'animation adaptés, etc.



Zoom sur « la participation sans risque » quelques exemples inspirants travaillés par **PARTAGE** ou d'autres ONG

Exemples de la conception de projet

- Définition par les enfants des objectifs, priorités et des indicateurs du projet
- Mise à disposition des enfants, dans des supports adaptés, des informations utiles à leur participation puis à leur implication dans le projet et son suivi
- Identification d'actions où les enfants seront leaders, avec un pouvoir de décision



Zoom sur « la participation sans risque » quelques exemples inspirants travaillés par **PARTAGE** ou d'autres ONG

GROUPE ENFANCE



Exemples lors de la mise en œuvre du projet

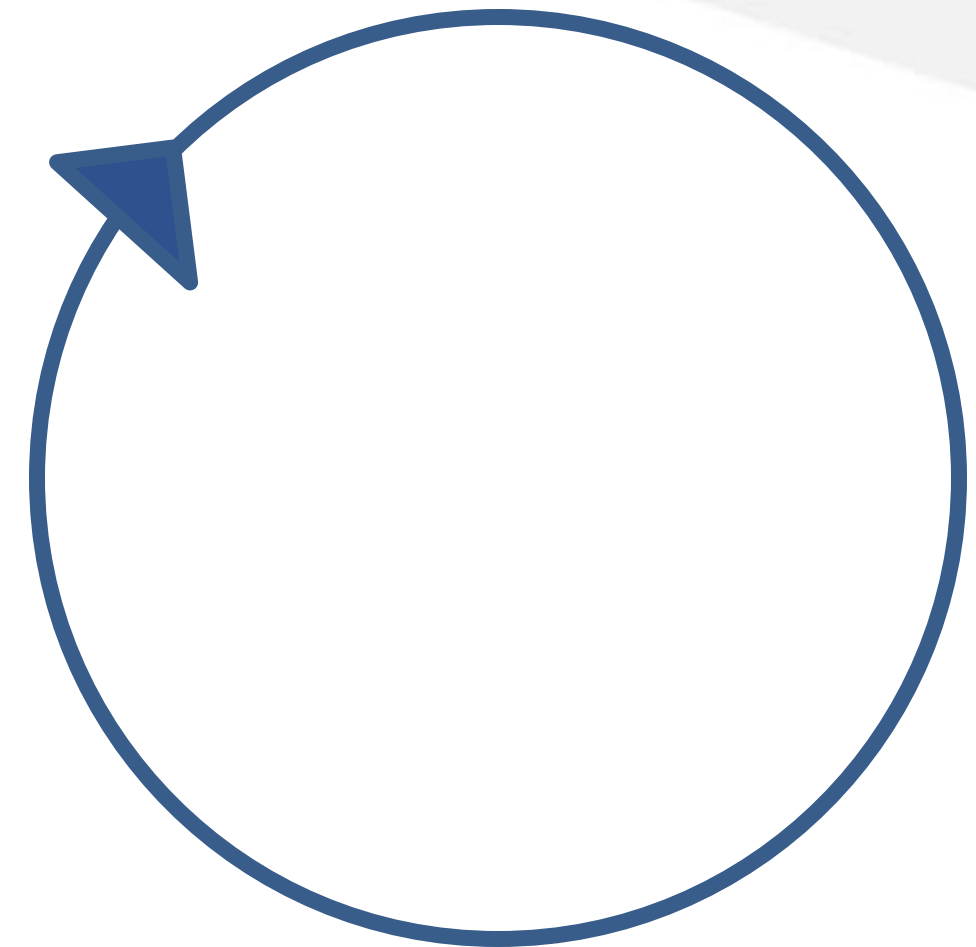
- + Formation et recyclage des adultes de toute l'organisation
- + Sensibilisation et formation des enfants aux droits de l'enfant et à leur participation
- + Actions concourant à la prise de parole et au leadership des jeunes : formation, participation à des groupes dédiés, mise en œuvre du droit d'expression
- + Actions impliquant la prise de décision des enfants selon leur degré de maturité : comité-école, gouvernements scolaires, conseil d'école, projets portés par les enfants, etc.

**Zoom sur « la participation sans risque »
quelques exemples inspirants travaillés par
PARTAGE ou d'autres ONG**



**Exemples de Suivi, Evaluation, Redevabilité et
Apprentissage (SERA) dans les projets**

- + Mise en place de mécanismes adaptés de redevabilité à destination des enfants
- + Implication d'enfants dans les approches SERA (témoignages, story telling, enquêtes, focus group dédiés, etc.)



Cas pratique

CONTEXTE : Projet d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (EHA) en milieu scolaire

Localisation : Chef-lieu d'une région en Ethiopie et plus particulièrement dans une école dudit lieu

Bénéficiaires : la communauté et en particulier les enfants

Objectif : Renforcer l'accès à l'EHA dans la communauté

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement du Secteur de la Santé III du Ministère de la santé en Ethiopie.

Dans le cadre de ce programme, une Stratégie nationale en matière d'hygiène et d'assainissement, et un Protocole national d'hygiène ont été élaborés.

Ils comprennent le lancement de l'approche Assainissement pilotée par la communauté afin d'augmenter le nombre de latrines de 20% à 80 %.

Le programme répond aux recommandations du Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales après examen du rapport de l'Ethiopie. Il est urgent d'installer de nouvelles latrines fonctionnelles au sein de l'école, ainsi qu'un puits plus proche des habitations afin de faciliter la collecte de l'eau par les jeunes filles, en charge de cette corvée très chronophage

En amont de la mise en œuvre du projet :

- + La communauté et les enfants n'ont pas été consultés ni sensibilisés à leur droit à l'EHA.
- + L'autorisation a été donnée par les autorités locales, qui n'ont cependant pas suivi les travaux.

Activités et mise en œuvre :

- + Construction d'un puits en dehors de l'école pour la communauté, à la sortie du village, à proximité d'un garage dans lequel passent régulièrement des transporteurs.
- + Construction de latrines dans l'école du village à entrée unique et accessible uniquement par escaliers.
- + Une boîte de protections hygiéniques est mise à disposition dans un emplacement jugé adéquat par les professeurs.

Evaluation :

- + Les jeunes filles ont été très réticentes et craintives à partager leurs points de vue et expérience lors de l'évaluation.
 - + Pérennité du projet : les autorités locales, qui n'ont pas suivi le projet, n'ont pas prévu de budget pour l'entretien/réparation des latrines et du puits. Aucune organisation de la communauté pour cet entretien n'a été relevée non plus.
- Conséquences : les latrines se dégradent vite et ne sont plus opérationnelles au bout de 6 mois.

ATELIER 2

La participation, levier indispensable à la réalisation des droits de l'enfant

Participation de qualité :

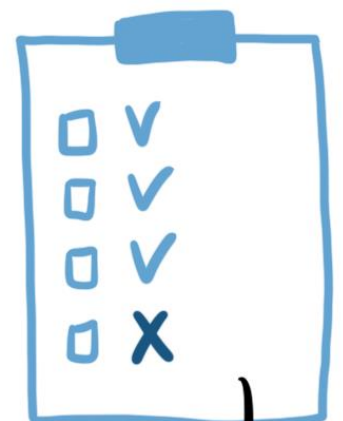
- + Transparente et instructive
- + Volontaire
- + Respectueuse
- + Pertinente
- + Adaptée aux enfants
- + Inclusive
- + Appuyée par la formation des adultes
- + Sûre et qui tient compte des risques
- + Responsable



atelier 1

LA CHECK-LIST DU GROUPE ENFANCE

INTÉGRER L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT
DANS LE CYCLE DE PROJET



la
CHECK-LIST



un **outil**
pour vérifier
la prise en compte
des **ENFANTS** dans
le développement du projet



Faire
PARTICIPER
les enfants



et dans
l'urgence ?



garder l'outil
en tête!



atelier 2

LA PARTICIPATION, LEVIER INDISPENSABLE À LA RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT

1 QUAND dans le projet ?

les impliquer...
... dès le **DÉBUT** pour coller à la **RÉALITÉ** des enfants

2 COMMENT les faire participer ?

questionnaires,
sessions de groupe,
check-list...

3 À QUEL DEGRÉ ?

AUCUN ... INVITER LES ENFANTS TRAVAILLER AVEC EUX LES ENFANTS CRÉENT ET GÈRENT EUX-MÊMES !

4 À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

TOUS LES ENFANTS DISCERNANTS !

LES ENFANTS
AUSSI PEUVENT
DEVENIR DES
LEADERS
avec de la FORMATION

Préférer une
PARTICIPATION
INCLUSIVE
& ÉCLAIRÉE

UN PROJET
D'ADULTE
ne correspond
pas forcément
à un
PROJET
D'ENFANT

LES **ENFANTS** SONT
DES **ACTEURS**

CONCLUSION



**Nadia Beddiar,
En sa qualité de grand témoin**

LES 4 OBJECTIFS DU GROUPE ENFANCE

1 OPÉRATIONNALISER
l'approche basée sur
les droits de l'enfant



via le cadre
LÉGISLATIF

... et mesurer
les Fonds
alloués
aux droits
de l'enfant.



2 FORMER
les agents du
MEAE à L'ABDE



3 PROMOUVOIR
la Convention
internationale des
droits de l'Enfant.



4 PROMOUVOIR
la prise en compte de la
CIDE dans la
POLITIQUE
INTERNATIONALE
de la France



Recommandations

- + **Opérationnaliser les engagements pris au sein de la loi de programmation relative au développement et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM), et faire des droits de l'enfant une priorité transversale de la politique de solidarité internationale de la France.**
- + **Sensibiliser et former des agents du MEAE et de ses opérateurs à l'approche par les droits de l'enfant.**
- + **Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et l'approche basée sur les droits de l'enfant dans la diplomatie française** au niveau multilatéral comme bilatéral.
- + **Rendre compte au Comité des droits de l'enfant du respect de la CIDE** dans le cadre de l'action internationale de la France.

CONCLUSION



**Alexia Tafanelli,
Coordinatrice du Groupe
Enfance**

Approche basée sur les **DROITS** DE L'ENFANT

COMMENT **L'OPÉRATIONNALISER**
DANS DES PROJETS D'AIDE À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET
AU DÉVELOPPEMENT ?

les adultes voudraient
éduquer les enfants
et les dominer...
ils devraient les
écouter

FRANÇOISE
DOLTO



Du début à la fin du projet...
BIEN DÉFINIR LES RÔLES



Et reconsidérer les enfants...
DANS LA VIE DE LA CITÉ



Louise Turret,
Animatrice

+ **GROUPE
ENFANCE**

CONCLUSION



**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !**

***Retrouvons-nous pour un verre
de l'amitié au BISTROT 32***